L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 26 JANVIER.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* choisit parmi les points décidés par la cour suprême de la Louisiane, celui qui est relatif à la loi de 1872, et il démontre, avec le texte même de la loi que la cour suprême a décidé, contrairement au texte et à l'esprit de la loi, que l'ancien bureau des retours devait continuer à exister. Il résume les raisons qui devaient faire rejeter l'appel de M. Field, mais il ajoute que personne ne doutait du résultat. Les juges ne sont plus que les instruments d'un parti.

En admettant, dit notre confrère, que le bureau Lynch fût le bureau légal, cela ne prouve pas que le gouvernement établi par ce bureau soit un gouvernement légal, cela ne prouve pas que Kellogg fût éligible comme gouverneur, ni que les individus indiqués par ce bureau comme élus à la législature, soient les législateurs légaux de la Louisiane.

Le Picayune approuve pleinement le message du gouverneur. Il publie plusieurs communications dirigées contre la décision de la cour suprême.

Le Times publie un article rempli de généralités sur le relâchement dans l'administration de la justice à l'égard des criminels. Tout ce qu'il dit est très vrai mais d'où viendra le remède si les réformes dans le gouvernement sont impossibles, et si la justice continue à être un instrument politique.

Pour prouver son indépendance sur les questions du jour, le *Times* garde le silence sur la décision de la cour suprême et il s'occupe longuement des fermiers de l'Ouest et des banques libres. Le *Times* publie, cependant, une communication émanant d'un jurisconsulte éminent qui cite une décision du juge Taney, pour prouver que l'imbroglio louisianais présente une question politique et non une question judiciaire et que le Congrès seul peut la résoudre.

Le *Republican* déclare d'un ton dogmatique que l'intervention du Congrès dans nos affaires est complètement inutile puisque toutes les questions résultant de l'élection peuvent être décidées par la cour du juge Hawkins, créée expressément dans ce but, elle a réduit ses prix d'une manière considérable et invite les dames à prendre note de cet avis qui les concerne d'une manière spéciale. Les dames de la campagne ont reçu la même invitation. Voyez l'annonce.

☞ Les acheteurs de la campagne et de la ville trouveront, au plus bas prix du marché, tous les articles se rattachant au commerce de confiserie, chez Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos. 121 et 123.

RESTAURANT VICTOR.—Le propriétaire de cet établissement fait part au public d'une innovation qui ne saurait manquer d'être accueillie avec faveur dans les circonstances présentes.

A partir de cette date, on pourra prendre au Restaurant Victor, des repas à prix fixes, aux taux suivants: $1.25 pour le dîner et 75 cents pour le déjeuner, vin compris. On prend également des pensionnaires au mois et à la semaine. La cuisine du Restaurant Victor n'a pas de supérieure aux Etats-Unis, et la modicité de ces prix attirera certainement un surcroît de clientèle à cet établissement, connu et apprécié depuis si longtemps par les gourmets.

Notre ami, le capitaine Blayney T. Walshe, a reçu tout récemment du Grand Chambellan de S. M. le Roi du Carnaval, un parchemin à blasons, par lequel ce souverain, lui confère les titres de duc de Wexford et de Royaume.

Le capitaine Walshe est né dans le comté de Wexford, en Irlande, ce qui rend le titre aussi précieux que le brevet lui-même. Nous sommes heureux de voir que notre bon Roi, si généreux dans toutes les mesures qu'il adopte pour amuser ses fidèles sujets, est prompt à reconnaître la loyauté et à récompenser le mérite d'un aussi parfait gentilhomme que le capitaine Walshe.

☞ Jus de Fruits français. — Fraises Framboises et Groseilles, — venant d'être reçus directement de France par la maison Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, 121 et 123.

Message du gouverneur McEnery.

Voici le texte du message dont nous avons donné, hier, une analyse:

Nile-Orleans, 24 janvier 1873.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane.

La décision extraordinaire qu'une majorité des juges de la Cour suprême a rendue, hier, au sujet du bureau d'élections, n'affecte en rien, à mon avis, la grande question politique qui se rattache à nos désordres politiques et dont se préoccupe actuellement le peuple des Etats-Unis.

Cette question n'est plus du ressort des tribunaux; elle est d'un caractère purement politique, il faut qu'elle soit résolue par le département politique et par le département législatif du gouvernement fédéral.

Il y a deux gouvernements en Louisiane et il n'appartient à aucune Cour de décider lequel a le droit de fonctionner. Le Congrès seul a ce droit, et le décret d'un tribunal quelconque ne saurait établir un de ces deux gouvernements.

Le Congrès cherche actuellement à s'assurer de quel côté est la légalité et la légitimité, s'il existe un gouvernement en Louisiane, si la forme en est républicaine, s'il répond sur le résultat de la dernière élection officiellement proclamée. Le Congrès peut seul prendre connaissance de ces questions de zèle, et la lutte ne cessera ici que le jour où il aura donné sa décision.

Je réitère donc la recommandation que contenait un message précédent—c'est à dire l'exercice, autant que possible, de tous les pouvoirs du gouvernement. La question n'est pas de savoir quel résultat a proclamé le bureau Wharton ou le bureau Lynch, mais quel est celui qu'ont transmis officiellement les commissaires. Le décret de la Cour suprême n'en fait pas mention, car elle ne lui était pas et ne pouvait lui être soumise dans le procès des deux bureaux. Le Congrès ayant devant lui la seule preuve officielle de l'élection, il est à espérer qu'il la considérera attentivement et y trouvera la source basé légale d'un gouvernement.

De plus, aucun sénateur—ici ou ailleurs—ne saurait prononcer sur les qualités des membres de la Législature; celle-ci, en vertu de notre constitution, en est seule juge et toute intervention est une usurpation.

JOHN MCENERY.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE. — Voulez-vous acheter un violon chantant, un clairon retentissant, une trompette éclatante, un cor grave et ronflant? Allez rue du Canal, 123, chez Louis Grünewald, qui vous offrira une riche collection de ces instruments. Voulez-vous acheter un piano de bonne facture, un de ces pianos qu'on ose faire entendre et duquel on peut hardiment dire: il a coûté tant? Allez chez Louis Grünewald, qui vous donnera à choisir de Pleyel, des Steinway, des Knabe, de Haines et bien d'autres. Enfin, voulez-vous acheter un orgue? allez encore chez Louis Grünewald et il vous montrera des orgues de Mason & Hamlin et des orgues de Trayser, dont il est agent.

MARCHANDISES D'HIVER A PRIX RÉDUITS. — On connaît le stock brillant de la maison Barrière, rue du Canal 123. Ce stock est composé d'une infinité d'articles des plus nouveaux et des plus élégants mais pour la saison d'hiver particulièrement. Or, l'hiver s'écoule et bien qu'il soit assez rude, il s'écoule encore plus vite que les marchandises, et c'est justement ce que la maison Barrière désire écouler. Pour atteindre ce but, elle a réduit ses prix d'une manière considérable et invite les dames à prendre note de cet avis qui les concerne d'une manière spéciale. Les dames de la campagne ont reçu la même invitation. Voyez l'annonce.

☞ Les acheteurs de la campagne et de la ville trouveront, au plus bas prix du marché, tous les articles se rattachant au commerce de confiserie, chez Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos. 121 et 123.

RESTAURANT VICTOR.—Le propriétaire de cet établissement fait part au public d'une innovation qui ne saurait manquer d'être accueillie avec faveur dans les circonstances présentes.

A partir de cette date, on pourra prendre au Restaurant Victor, des repas à prix fixes, aux taux suivants: $1.25 pour le dîner et 75 cents pour le déjeuner, vin compris. On prend également des pensionnaires au mois et à la semaine. La cuisine du Restaurant Victor n'a pas de supérieure aux Etats-Unis, et la modicité de ces prix attirera certainement un surcroît de clientèle à cet établissement, connu et apprécié depuis si longtemps par les gourmets.

☞ Nous prenons plaisir à appeler l'attention de nos lecteurs sur l'annonce des HOME STOMACH BITTERS. La valeur réelle de ces amers jointe à leurs propriétés médicinales bien connues rendent supérieure de notre part, toute recommandation au public. Qu'on en fasse seulement l'essai, et si l'on a quelque doute sur leur composition ou leur efficacité, qu'on les soumette à l'examen du médecin de la famille. *Les Home Stomach Bitters* ne craignent pas l'analyse.

☞ On trouvera un grand assortiment de macaronis, vermicelles, et autres pâtes et de l'extrait de café à la grande fabrique de candis de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée.

LES ALSACIENS-LORRAINS

On lit dans l'*Industrielle élection*:

C'est le 31 décembre qu'a eu lieu le départ pour l'Allemagne des nouvelles recrues alsaciennes. A midi, la première division se rendit à la gare: elle avait pour destination Kœnigsberg. Une seconde division la suivit à 4 heures du soir. La plupart des jeunes gens étaient en blouses blouses et portaient leurs autres vêtements sous le bras, ou enveloppés dans un mouchoir. Le sort était composé de quelques hommes de la ligne. Si l'hiver dans l'Allemagne du Nord n'est pas aussi doux que chez nous, il est à craindre que ces recrues, vêtues par trop légèrement, n'arrivent pas au lieu de leur destination dans les meilleures dispositions, à moins que dans le cours du voyage on ne les munisse de manteaux.

—Le *Journal de Lyon* raconte qu'à l'occasion du jour de l'an, les comités de la Société du secours et de la Société de secours mutuels d'Alsace-Lorraine se sont présentés chez M. le préfet du Rhône et chez M. le général Bourbaki. Voici, d'après ce journal, le récit de la visite faite au général par ces deux comités:

Avec une effusion attendrie, le brave général a serré la main des membres des deux comités. "Votre visite, s-t-il dit, fait saigner une blessure toujours ouverte dans mon cœur. Je ne puis me consoler de la perte de nos deux provinces et je ne m'en consolerai jamais. J'ai commandé pendant trois ans à Metz; je sais devant Moselle; je sais ce que c'était que le patriotisme de cette ville...."

Le général a continué en disant que, pour lui, tout ce qui tendrait à nous faire oublier la perte de l'Alsace et de la Lorraine, lui paraît un attentat de lèse-patriotisme. "Nous devrons oublier toutes nos divisions intérieures pour ne nous rappeler que la France! Il faut nous remonter, nous relever. Nous avons été surpris par l'Allemagne; mais nous sommes supérieurs à nos conquérants.

Nous ne pouvons pas répéter ici toutes ces paroles si vibrantes de patriotisme que le général a adressées aux comités de secours. Qu'il nous suffise d'ajouter que ces paroles se confondaient avec les sentiments de tous les membres des comités d'Alsace-Lorraine et qu'elles répondaient à tout ce que les Alsaciens et les Lorrains portaient au cœur de souvenirs et d'espérances. C'est les larmes aux yeux que le général a serré la main de MM. les délégués, et les larmes aux yeux que ceux-ci ont répondu à cette patriotique étreinte.

LES COMMUNEUX EN AMÉRIQUE.

On lit dans le *World* du 19:

Il y a une semaine, deux messieurs, membres d'une maison de San Francisco, sont arrivés en cette ville en vue de prendre des arrangements pour les communeux français attendus ici. Charles Jacquin, du No. 621, Sixième avenue, fut chargé de s'occuper d'eux, et afin d'éviter toute manifestation il fut décidé que ces hommes, dès leur arrivée, seraient emmenés du Castle Garden. Jeudi soir, l'*Helvetia*, venant de Londres, et Havre, est arrivé avec douze centaines de la Commune, dont une femme. Ils avaient été embarqués au Havre par les autorités françaises, le 29 décembre, et pourvus de billets pour aller à San Francisco. Sitôt débarqués, M. Jacquin se chargea d'eux et les emmena dès le matin. A ce moment, un certain nombre de membres du comité désigné pour leur faire une réception attendaient au dehors, mais on les laissa attendre, sans les prévenir. Les exilés étaient bien vêtus, avaient reçu des effets de leurs familles au départ de Paris. Aucun d'eux n'a pris une part spéciale au soulèvement qui suivit immédiatement la reddition de la ville aux Allemands, et un ou deux déclarent avoir été faussement dénoncés par leurs ennemis. La femme a été arrêtée portant un drapeau rouge devant une bande d'ouvriers qui marchaient sur le quai d'Orsay, et elle n'a de liens de parenté avec aucun de ses compagnons d'exil. On pensait que la *Ville de Paris* aurait amené un grand nombre de communeux, et notamment quelques-uns des meneurs qui ont échappé à la condamnation à mort; mais, par suite des lois du pays, cette compagnie n'a pas voulu les recevoir à bord.

Plusieurs meetings ont été tenus hier soir par les résidentes français de la section 9 de l'Internationale en vue de lever des fonds supplémentaires, parce qu'il est entendu qu'une bienvenue enthousiaste sera adressée à tous ceux qui arriveront par le *Holland*. Des meetings seront tenus aujourd'hui pour le même objet dans South Fifth Avenue, Spring et Wooster streets, ainsi qu'au Casino, et, un comité de vigilance sera nommé pour guetter l'arrivée du *Holland*.

Nous lisons dans le *Courrier du Havre* du 3 janvier:

Le steamer *Holland* de la Compagnie nationale, est sorti aujourd'hui en destination de New-York. Le *Holland* emporte 120 passagers et 900 tonneaux de marchandises. La plupart des passagers sont italiens.

—Le grand chambellan de S. M. le Roi du Carnaval a fait tenir au capt. Blayney T. Walshe, une missive dans laquelle il l'informe que son auguste souverain l'a nommé fournisseur de sa brillante cour pour cette chose si importante dans la toilette des gentilshommes qu'on appelle communément *chemises*. Ce choix est intelligent et mérité, et nous prions la capitaine de vouloir bien accepter nos félicitations.

PHARMACIE DUCONGÉ.—On verra aux annonces que M. F. P. Ducongé vient de vendre sa grande pharmacie, No. 30, rue de Chartres, à M. N. Auguste Carrouché, qui la dirigeait avec lui depuis plusieurs années. M. Ducongé s'est toujours distingué par sa haute probité commerciale, et son successeur, que nous connaissons personnellement et que nous nous plaisons à recommander au public, s'appliquera à conserver à la maison la légitime réputation dont elle jouit depuis plus de quarante ans.

Ainsi qu'on le verra dans nos annonces, un grand bal de famille doit avoir lieu ce soir, à l'Impérial Saloon, aux abattoirs. C'est une véritable inovation, et en même temps une bonne distraction pour les amants de Terpsichore que ce bal donné dans un établissement où l'aménité et le confort se sont toujours fait remarquer.—Avis aux amateurs de danse et de bonne musique.

MASQUES.—On trouvera plus loin une annonce de Mme Alabau, rue Conti 91, où elle rend compte d'une fameuse commande de masques et de costumes qui lui a été faite par Sa Majesté le roi du Carnaval. Cette commande donne une haute idée de l'établissement de Mme Alabau, mais ne lui suffit pas, et cette dame voulant tout à la fois servir la cour et le public, prévient les amateurs de mascarades qu'elle aura toujours à leur disposition les costumes les plus frais, les plus nouveaux et les plus originaux. Voyez dans une autre colonne le compte rendu de la visite des ambassadeurs de Sa Majesté au No 91 de la rue Conti.

MAISON LELIÈVRE. — LIQUIDATION.—La maison Lelièvre, une des plus anciennes et des plus honorables de la Nlle-Orléans, vient de commencer sa liquidation. Tous les articles que renferment ses deux magasins, 174 Royale, et No 9 Barone, seront vendus *au prix coûtant*. Nous appelons l'attention de nos lecteurs et spécialement de nos lectrices sur l'annonce qu'elle publie aujourd'hui dans l'*Abeille*. L'assortiment de la maison Lelièvre comprend, indépendamment des livres d'école anglais et français, un admirable choix de livres et d'articles de piété, de médailles, de vases et corbeilles en porcelaine, de fleurs artificielles, d'ornements de salon, etc., etc

☞ On trouve-t-on un assortiment varié de candis de toute espèce? A la grande fabrique de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée Nos 121 et 1

GRANDE CONFISERIE ET FABRIQUE DE CANDI, FEUX D'ARTIFICE.—Nous appelons l'attention du public consommateur sur l'annonce que la maison Norman & Reiss, Nos. 121 et 123, rue Vieille Levée, publient aujourd'hui dans nos colonnes. Cette annonce est considérable et nous y trouvons à peu près tout ce qui concerne le commerce de confiserie. C'est surtout par la fabrication des candis que la maison Norman & Reiss se distingue, mais nous devons ajouter pour le moment un vaste assortiment de pièces pour feux d'artifice, pièces extraordinairement variées, et dont une liste détaillée est publiée plus loin.—Ces pièces ont été préparées et confectionnées avec un soin extrême; elles ne manquent jamais leur effet et ne présentent aucune espèce de danger. Les prix de la maison Norman et Reiss sont toujours des plus modérés.

CONFISERIE LEMANNE. — Cette confiserie, restée fidèle à l'ancienne ville, et qui n'ambitionne pas les splendeurs de la rue du Canal, est au fond une des plus complètes de la Nouvelle-Orléans. M. Adolphe Lemanne, qui la dirige, possède tous les secrets de son art et en tire un excellent parti. Ses prix sont en tout temps extrêmement modérés. Voir l'annonce.

☞ Nous prenons plaisir à appeler l'attention de nos lecteurs sur l'annonce des HOME STOMACH BITTERS. La valeur réelle de ces amers jointe à leurs propriétés médicinales bien connues rendent superflue de notre part, toute recommandation au public. Qu'on en fasse seulement l'essai, et si l'on a quelque doute sur leur composition ou leur efficacité, qu'on les soumette à l'examen du médecin de la famille. *Les Home Stomach Bitters* ne craignent pas l'analyse.

☞ On trouvera un grand assortiment de macaronis, vermicelles, et autres pâtes et de l'extrait de café à la grande fabrique de candis de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée.

LE SERVICE CONSULAIRE.

On a publié, sur la suppression de plusieurs consulats et vice-consulats de France aux Etats-Unis, des renseignements inexacts qu'il importe de rectifier. Voici ce que nous tenons de source officielle:

Par décret en date du 19 décembre 1872, le Président de la République a décidé que le consulat général de France à San Francisco serait transformé en simple consulat à partir du 1er janvier.

Sont supprimés, par le même décret, les consulats de Boston et de Chicago, ainsi que l'agence consulaire de Saint-Louis.—Tous les autres consulats et vice-consulats sont maintenus, y compris ceux de Baltimore, de Galveston et de Cincinnati. A ceux-ci seront transformés en simple consulat à partir du 1er janvier.

Sont supprimés, par le même décret, les consulats de Boston et de Chicago, ainsi que l'agence consulaire de Saint-Louis.—Tous les autres consulats et vice-consulats sont maintenus, y compris ceux de Baltimore, de Galveston et de Cincinnati. Ceux-ci seront transformés en simples consulats à partir du 1er janvier.

Nous pouvons ajouter ceux qui suivent et qui, nous sont donnés comme dignes de foi:

"Dans l'Ouest, un seul poste réduit est maintenu; c'est celui de Cincinnati, dont le titulaire est l'un des plus anciens et des plus dignes agents de la France en ce pays; il a occupé récemment à la satisfaction de tous ceux qui ont eu recours à lui, différentes agences. Encore est-il probable qu'à la première occasion, ce fonctionnaire sera envoyé ailleurs; et son poste actuel sera naturellement supprimé.

"M. P. Niboyet, l'un des plus distingués parmi les représentants français aux Etats-Unis, qui était titulaire du consulat de Chicago, est en congé à Paris; assurément il sera investi d'un consulat en Europe, car lui aussi, compte de longs et bons services.

"Les autres agents dont l'emploi est supprimé sont mis en disponibilité, c'est-à-dire que des années s'écouleront avant qu'ils puissent obtenir un poste, en supposant qu'ils se résignent à attendre, plutôt que d'embrasser une autre carrière. C'est fâcheux, mais ainsi le veut le système d'économie adopté par le gouvernement français."

LE PRÉSIDENT SUISSE.

M. Ceresole vient d'être nommé pour un an président de la république helvétique. M. Ceresole est Français d'origine, et le *Soir* raconte sur un grand'mère une anecdote fort intéressante empruntée à l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*:

Après avoir laissé prendre un peu d'avance à ses corps d'armée, Napoléon partit le 24 octobre et passa par Kropstadt, pour se rendre à Potsdam.

Faisant la route à cheval, il fut surpris par un orage violent, bien que le temps n'eût cessé d'être fort beau depuis le commencement de la campagne. Ce n'était pas sa coutume de s'arrêter pour un tel motif. Cependant on lui offrit de s'abriter dans une maison située au milieu du bois, et appartenant à un officier des chasses de la cour de Saxe; il accepta cette offre. Quelques femmes qui, d'après leur langage et leurs vêtements, paraissaient être des personnes d'un rang élevé, reçurent autour d'un grand feu, ce groupe d'officiers français que, par crainte autant que par politesse, on se serait bien gardé de mal accueillir.

Elles semblaient ignorer quel était le principal de ces officiers, autour duquel les autres se rangeaient avec respect, lorsque l'une d'elles, jeune encore, saisie d'une vive émotion, s'écria:

—Voilà l'empereur!

—Comment me connaissez-vous? lui dit sèchement Napoléon.

—Sire, lui répondit-elle, je me trouvais avec Votre Majesté en Egypte!

—Et que faisiez-vous en Egypte?

—J'étais l'épouse d'un officier qui est mort à votre service. J'ai depuis demandé une pension pour moi et pour mon fils; mais j'étais étrangère, je n'ai pu l'obtenir, et je suis venue chez la maîtresse de cette demeure, qui a bien voulu m'accueillir et me confier l'éducation de ses enfants.

Le visage d'abord sévère de Napoléon, mécontent d'être reconnu, s'était tout à coup adouci.

—Eh bien, madame, lui dit-il, vous aurez une pension et, quant à votre fils, je me charge de son éducation.

Le soir même, il voulut revêtir de sa grande fourrure l'auteur de ces résolutions, et dit en souriant:

—Je n'avais jamais eu d'aventure dans une forêt à la suite d'un orage, en voilà une des meilleures.

L'enfant en question fut placé au collège militaire de la Flèche; mais ayant peu de goût pour la carrière des armes, il entra dans le clergé protestant, s'établit en Suisse, se maria à cette époque, et fut, M. Céréole en est un. Il a quarante ans et a été élu président après dix ans seulement de vie publique.

Esprit éclairé, lucide et élevé, le président de la Confédération est un infatigable travailleur, et les fleures de loisir que lui laisse la chose publique sont partagées entre l'étude et la vie de famille.

—Le président de la République française a rendu le décret suivant:

Art. 1er. Les sommes déposées au Trésor en vue de la libération du territoire, qui, à la date du 31 janvier 1873, n'auront pas été réclamées par les parties versantes, demeureront définitivement acquises, pour être affectées au soulagement des Alsaciens-Lorrains ayant conservé la qualité de Français, et les souscripteurs qui, à cette époque, n'auront pas adressé de demande de remboursement au ministre des finances à Paris, seront considérés comme ayant consenti à cette affectation.

Le délai fixé pour le dépôt au 31 mars pour les souscripteurs de l'Algérie et des territoires d'Europe, et au 30 juin 1873 pour les souscripteurs des polonais et des autres pays étrangers.

Les demandes de remboursement faites en temps utile devront être régularisées ou complétées par la production des pièces justificatives exigées par les règlements, dans le mois qui suivra l'expiration des délais ci-dessus indiqués. Dans le cas contraire, elles seront considérées comme nulles et non avenues.

Art. 2. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et au *Journal officiel*.

Fait à Versailles, le 31 décembre 1872.

A. THIERS.

Par le président de la République:
Le ministre des finances, LÉON SAY.

—M. de Larcy, président de la commission des Trente, ayant reçu diverses lettres des électeurs et des délégués des classes ouvrières du département de l'Hérault, pour le féliciter du choix de ses collègues, a répondu en ces termes:

Mes chers concitoyens,

Je suis profondément touché des témoignages de sympathie dont vous voulez bien m'honorer: j'y retrouve l'écho fidèle des sentiments de bienveillance que j'ai toujours rencontrés dans votre département, depuis près de quarante années.

L'honneur que m'ont fait mes collègues en m'appelant à la présidence de la commission des Trente est aussi honorable que chargé; j'en comprends toute la responsabilité, et, *sans déterminer encore quelles seront les conséquences de l'union de tous les conservateurs* de l'Assemblée nationale, je puis vous assurer du moins qu'ils sentent la grandeur de leur tâche et l'étendue de leurs devoirs.

Ils marcheront d'un pas ferme dans la voie qui s'ouvre devant eux, et ne trouveront devant aucun obstacle ou aucun péril pour l'accomplissement de la suprême mission qui leur est confiée.

Dans cette œuvre de régénération patriotique, ils se trouveront forts de votre appui et de votre noble protestation contre les idées antisociales et antichrétiennes, dont le débordement menace de tout envahir, mais qui sera arrêté par la fermeté des gens de bien.

Croyez, mes chers concitoyens, que j'apprécie toute la valeur de vos paroles d'encouragement, et je vous en remercie du fond du cœur.

R. DE LARCY.

—On lit dans le *Courrier de France*:

"De très actives démarches sont faites, depuis deux jours, auprès du pouvoir exécutif de Paris, pour obtenir la levée de l'interdiction qui frappe le *Corsaire*.

"D'autre autre côté, les chefs du parti radical sont allés jusqu'à solliciter M. Thiers, lequel lui n'ont obtenu que le refus le plus formel. M. le Président de la République les a pas caché l'irritation que causent dans le public les feuilles montagnardes et le mécontentement particulier qu'il en éprouve.

"On rapporte que M. Thiers aurait tenu le langage le plus ferme aux ambassadeurs radicaux et qu'il ne leur aurait pas caché que les infamies par lesquelles on déshonore le journalisme ne proviennent ni de la colère, ni de la conviction, mais de la cupidité, sachant que plus les articles sont violents, plus la vente est productive."

—Le *Petit Marseillais* annonce qu'un effroyable ébdulement s'est produit dimanche matin au quartier Sainte-Marthe, au lieu dit La Tour-Sainte.

La campagne de M. Emile Hubert s'est effroundée en entier.

Tout a été bouleversé. Les plantes, les arbres même les plus forts, ont disparu sous l'avalanche, et le terrain s'est déplacé sur une longueur de 300 mètres environ.

La propriété de M. Strine a été encore plus maltraitée. La maison est totalement démolie.

La demeure de M. Martin Bastouin s'est trouvée, comme submergée par les terres qui l'ont envahie. Elle attendant à ce moment le premier étage.

Les campagnes de MM. Tiran et Corradi ont en également à souffrir de ce bouleversement. En certaine endroits on remarque des creux qui meurent jusqu'à trente mètres de profondeur.

Ces faits, dit le *Petit Marseillais*, sont surprenants. On n'avait jamais entendu parler de catastrophes de ce genre. Personne heureusement n'a été victime de ce sinistre, mais on craint de nouveaux éboulements.

—On juge un chiffonnier qui a administré quelques coups de son crochet pointu à un confrère.

—Accusé, pourquoi vous êtes-vous livré à cet acte de brutalité inqualifiable?

—Légitime défense, mon président.

—Comment?

—Je vas vous dire: il y avait le concierge du 16 qui m'avait donné une peau de lapin, l'autre a voulu me la prendre, je me suis rebiffé. On a bien le droit de défendre *sa peau!*

ESPAGNE.

Nous empruntons au *Soir* les nouvelles suivantes:

On se rappelle la tentative de régicide dirigée contre le roi Amédée. Des quarante personnes arrêtées à la suite de ce crime, trente-sept qui été déjà remises en liberté. L'instruction n'a rien éclairé et, ainsi que l'assassinat de Prim, cet attentat restera probablement impuni.

Aussi croit-on de plus en plus en Espagne que cet attentat avait été organisé par la police, par ordre du gouvernement, dont il servait les vues politiques.

Les bandes carlistes augmentent dans les provinces basques, malgré l'active surveillance des troupes. Elles continuent à entraver la circulation sur les voies ferrées, obéissant au plan conçu par les chefs de leur parti.

L'inquiétude règne à Madrid; on craint d'assister prochainement à de nouveaux mouvements. On redoute que la guerre civile ne devienne encore plus sérieuse en Catalogne.

Cent cinquante carlistes, qui se trouvaient dimanche entre Rebdayo et Saint-Jean-de-Luz, ont passé la frontière à Fontarabie, la semaine dernière.

La rupture des conservateurs unionistes avec le roi d'Espagne est un fait maintenant notoire. Le jour de l'an, les généraux de ce parti ont manqué à la réception du palais, et le maréchal Serrano a quitté Madrid pour ne pas être obligé d'y assister.

Les recettes effectives du budget espagnol ont été de 1,800 millions de réaux (450 millions de francs). Les intérêts de la dette absorbent à eux seuls 1,500 millions de réaux, soit 375 millions de francs. Il reste donc 75 millions pour toutes les dépenses de l'Etat.

Le général Martinez-Plower a été nommé capitaine général de Porto-Rico. Il n'a accepté ces fonctions qu'à la condition qu'on ne séparerait pas le pouvoir civil du pouvoir militaire, et le gouvernement a cédé à son exigence.

Il est question, à Madrid, de créer un conseil de régence qui assisterait le roi Amédée, qui, disent les journaux, a perdu complètement la mémoire à la suite de sa dernière maladie. Il ne reconnaîtrait même plus les personnes qu'il traitait le plus intimement.

Les républicains viennent d'offrir à M. Castelar un banquet en l'honneur de son superbe discours en faveur de l'abolition de l'esclavage. M. Castelar a pris la parole pour conseiller de nouveau la modération à son parti. M. Castelar a nié le droit d'intervention, en présence de la liberté dont on jouit en Espagne.

La répugnance et l'opposition que rencontrent les réformes coloniales précipitées y accentuent en Espagne. De tous les points des provinces, on envoie à Madrid des députations portant des protestations, couvertes de milliers de signatures, contre ces projets, si dangereux pour la domination espagnole aux Antilles.

UN MARIAGE A CONSTANTINOPLE.

On communique à la correspondance Havas la lettre suivante, datée de Constantinople, le 18 décembre:

C'est jeudi dernier, 12 décembre, qu'a eu lieu l'entrée de la princesse Nazlé sous le toit de son époux Khalil-Cherif pacha, ministre des affaires étrangères. Je ne puis pas désigner autrement cette cérémonie, car ce que nous considérons, nous autres, comme le mariage, est la fête que je vous ai décrite le 25 octobre.

En effet, le contrat a été alors signé. Halim pacha, oncle du khédive, et par conséquent de Mustapha pacha, servant de parrain à la princesse; mais l'étiquette que les Turcs demande que la mariée passe un certain temps sous le toit de son père avant de passer sous celui de son époux et de compléter ainsi le mariage.

Les cartes d'invitation aux dames européennes portaient: "La princesse Nazlé quittera l'une et l'autre de ces résolutions, et dit en souriant:

—Je n'avais jamais eu d'aventure dans une forêt à la suite d'un orage, en voilà une des meilleures.

Plusieurs meetings ont été tenus hier soir par les résidentes français de la section 9 de l'Internationale en vue de lever des fonds supplémentaires, parce qu'il est entendu qu'une bienvenue enthousiaste sera adressée à tous ceux qui arriveront par le *Holland*. Des meetings seront tenus aujourd'hui pour le même objet dans South Fifth Avenue, Spring et Wooster streets, ainsi qu'au Casino, et, un comité de vigilance sera nommé pour guetter l'arrivée du *Holland*.

Nous lisons dans le *Courrier du Havre* du 3 janvier:

Le steamer *Holland* de la Compagnie nationale, est sorti aujourd'hui en destination de New-York. Le *Holland* emporte 120 passagers et 900 tonneaux de marchandises. La plupart des passagers sont italiens.

—Le grand chambellan de S. M. le Roi du Carnaval a fait tenir au capt. Blayney T. Walshe, une missive dans laquelle il l'informe que son auguste souverain l'a nommé fournisseur de sa brillante cour pour cette chose si importante dans la toilette des gentilshommes qu'on appelle communément *chemises*. Ce choix est intelligent et mérité, et nous prions la capitaine de vouloir bien accepter nos félicitations.

PHARMACIE DUCONGÉ.—On verra aux annonces que M. F. P. Ducongé vient de vendre sa grande pharmacie, No. 30, rue de Chartres, à M. N. Auguste Carrouché, qui la dirigeait avec lui depuis plusieurs années. M. Ducongé s'est toujours distingué par sa haute probité commerciale, et son successeur, que nous connaissons personnellement et que nous nous plaisons à recommander au public, s'appliquera à conserver à la maison la légitime réputation dont elle jouit depuis plus de quarante ans.

Ainsi qu'on le verra dans nos annonces, un grand bal de famille doit avoir lieu ce soir, à l'Impérial Saloon, aux abattoirs. C'est une véritable inovation, et en même temps une bonne distraction pour les amants de Terpsichore que ce bal donné dans un établissement où l'aménité et le confort se sont toujours fait remarquer.—Avis aux amateurs de danse et de bonne musique.

MASQUES.—On trouvera plus loin une annonce de Mme Alabau, rue Conti 91, où elle rend compte d'une fameuse commande de masques et de costumes qui lui a été faite par Sa Majesté le roi du Carnaval. Cette commande donne une haute idée de l'établissement de Mme Alabau, mais ne lui suffit pas, et cette dame voulant tout à la fois servir la cour et le public, prévient les amateurs de mascarades qu'elle aura toujours à leur disposition les costumes les plus frais, les plus nouveaux et les plus originaux. Voyez dans une autre colonne le compte rendu de la visite des ambassadeurs de Sa Majesté au No 91 de la rue Conti.

MAISON LELIÈVRE. — LIQUIDATION.—La maison Lelièvre, une des plus anciennes et des plus honorables de la Nlle-Orléans, vient de commencer sa liquidation. Tous les articles que renferment ses deux magasins, 174 Royale, et No 9 Barone, seront vendus *au prix coûtant*. Nous appelons l'attention de nos lecteurs et spécialement de nos lectrices sur l'annonce qu'elle publie aujourd'hui dans l'*Abeille*. L'assortiment de la maison Lelièvre comprend, indépendamment des livres d'école anglais et français, un admirable choix de livres et d'articles de piété, de médailles, de vases et corbeilles en porcelaine, de fleurs artificielles, d'ornements de salon, etc., etc

☞ Où trouve-t-on un assortiment varié de candis de toute espèce? A la grande fabrique de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée Nos 121 et 1

GRANDE CONFISERIE ET FABRIQUE DE CANDI, FEUX D'ARTIFICE.—Nous appelons l'attention du public consommateur sur l'annonce que la maison Norman & Reiss, Nos. 121 et 123, rue Vieille Levée, publient aujourd'hui dans nos colonnes. Cette annonce est considérable et nous y trouvons à peu près tout ce qui concerne le commerce de confiserie. C'est surtout par la fabrication des candis que la maison Norman & Reiss se distingue, mais nous devons ajouter pour le moment un vaste assortiment de pièces pour feux d'artifice, pièces extraordinairement variées, et dont une liste détaillée est publiée plus loin.—Ces pièces ont été préparées et confectionnées avec un soin extrême; elles ne manquent jamais leur effet et ne présentent aucune espèce de danger. Les prix de la maison Norman et Reiss sont toujours des plus modérés.

CONFISERIE LEMANNE. — Cette confiserie, restée fidèle à l'ancienne ville, et qui n'ambitionne pas les splendeurs de la rue du Canal, est au fond une des plus complètes de la Nouvelle-Orléans. M. Adolphe Lemanne, qui la dirige, possède tous les secrets de son art et en tire un excellent parti. Ses prix sont en tout temps extrêmement modérés. Voir l'annonce.

☞ Nous prenons plaisir à appeler l'attention de nos lecteurs sur l'annonce des HOME STOMACH BITTERS. La valeur réelle de ces amers jointe à leurs propriétés médicinales bien connues rendent superflue de notre part, toute recommandation au public. Qu'on en fasse seulement l'essai, et si l'on a quelque doute sur leur composition ou leur efficacité, qu'on les soumette à l'examen du médecin de la famille. *Les Home Stomach Bitters* ne craignent pas l'analyse.

☞ On trouvera un grand assortiment de macaronis, vermicelles, et autres pâtes et de l'extrait de café à la grande fabrique de candis de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée.

Faits Divers.

—*Paris-Journal* raconte une historiette un peu risquée, mais fort amusante:

Il y a quelques années, un peintre, qu'il est inutile de nommer, avait obtenu l'autorisation de loger aux Petits-Ménages, pour lequel établissement il dînait du reste en train de faire un tableau représentant saint Vincent-de-Paul.

A un moment, ayant besoin de faire poser une sœur de charité et comprenant qu'il ne pouvait décemment prétendre à cette pauvre de la maison, il manufactura rien de mieux que d'écrire à son modèle ordinaire, très connu alors sous le nom de la mère Michel.

Au jour convenu, la mère Michel arrive flanquée d'un gros garçon dont elle était tout récemment accouchée. Le peintre lui fit revêtir des habits de sœur qu'il s'était procurés d'avance; puis, voulant éviter de la faire revenir une seconde fois, il l'emmena au jardin, où un appareil photographique était dressé.

La pose prise et le portrait tiré, notre homme quitta un instant son modèle pour aller examiner l'épreuve.

Quand il revint, toute la maison était en émoi; les fenêtres ayant vue sur le jardin, ainsi que la grille donnant sur la rue de Sèvres, étaient garnies de curieux contemplant le spectacle suivant: Dans un coin, toujours en vêtements de sœur, allaitait gravement son enfant.

Le scandale fut grand, si grand que, dès le lendemain, on prit poliment le peintre d'aller terminer son tableau ailleurs.

—Un journal qui se respecte ne manque jamais de remplir chaque 31 décembre, s